

*La Ville de  
Mœurs éri-  
gée en Ville  
Imperiale.*

a fait paroître pendant le cours de cette guerre pour les interêts de la Maison d'Autriche, vient d'être recompensé par l'Empereur, qui a érigé Mœurs & ses dépendances en Ville Imperiale, sous le titre de Principauté, dont les Députez auront séance à la Diette, & prendront place sur le Banc du Cercle du Haut Rhin ou de Suabe; mais plus vrai-semblablement sur celui du Haut-Rhin.

Cette Ville & ses dépendances avoient déjà titre de Comté; elle a appartenu aux Princes d'Orange jusques à la mort de Guillaume III. dernier Roi d'Angleterre, & elle est échûë par droit de succession au Roi de Prusse, ce petit Comté est enclavé dans le Diocèse de Cologne, quoi que quelques-uns le mettent dans le Duché de Clevis.

*Droits des  
Villes Impe-  
riales.*

Les Empereurs ont interêt de conserver & même d'augmenter le nombre des Villes Imperiales, tant parce qu'elles lui servent pour contrebalancer dans une Diette la Puissance des Electeurs & autres Princes de l'Empire; que parce qu'elles payent la plus grande partie des sommes qui proviennent de la taxe qu'on nomme *Mois Romains*. Ces Villes reglent elles-mêmes la forme de leur Gouvernement, se font des Loix & Statuts; font battre monoye, & enfin font chez elles tout ce que les Princes de l'Empire ont droit de faire dans l'étendue de leurs Etats.

Au reste, je ne crois pas que le Roi de Prusse, en procurant ce nouveau relief à sa Ville de Mœurs, prétend d'autoriser les Bourgeois, & lui disputer la Souveraineté comme font ceux de Colo-  
gne